

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 V 275 Vœu relatif à la communication du bilan officiel d'Autolib' après un an d'exploitation.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le lancement d'Autolib' le 5 décembre 2011 ;

Considérant qu'un bilan officiel devait être communiqué aux élus du Conseil de Paris au bout d'un an d'exploitation ;

Considérant la demande du groupe EELVA en juillet 2012 d'un bilan d'étape au bout de 6 mois d'exploitation en raison de l'absence d'information sur les différents éléments financiers avancés dans la presse tant par l'opérateur que par la Ville ;

Considérant qu'à l'occasion de la première année d'exploitation, l'opérateur d'Autolib' et la Ville communiquent très largement dans la presse ;

Considérant l'enquête "les usagers se prononcent sur Autolib' un an après sa mise en service" de novembre 2012 ;

Sur proposition d'Edith GALLOIS et des élus du groupe UDI,

Emet le vœu que :

- soit communiqué et examiné en Conseil de Paris le bilan officiel d'exploitation d'Autolib' après un an de service ;

- soit communiqué et examiné en Conseil de Paris le bilan carbone de l'ensemble du système Autolib'.